



Notre prestation

" Accompagnement des référents RGPD via les CDG "

Une prestation en partenariat avec les centres de gestion

Une formation

Une formation des référent RGPD mutualisée au sein de votre centre de gestion :

- une description de l'ensemble des exigences du texte et des cas pratiques pour acquérir les bons réflexes ;
- des ateliers participatifs et des temps de travail collectif pour concevoir les procédures nécessaires ;
- des échanges autour d'un plan d'action à mettre en place ou à poursuivre ;
- un format de deux journées avec des agents de collectivité de votre département (de 4 à 12 participants).

L'objectif est de préparer les référents RGPD au pilotage de la mise en conformité de votre collectivité au regard du RGPD, tout en facilitant les échanges et les retours d'expériences

Un accompagnement post-formation

Une accompagnement de votre(vos) référent(s) RGPD à *posteriori* de la formation (date convenue avec vous) pour suivre vos avancées :

- un entretien à distance dans les deux mois suivant la formation ;
- sur des thématiques et/ou actions précises si vous le souhaitez.

Votre plan d'action est complété avec vous lors de cet entretien.

Un retour concret et pragmatique

Un **compte-rendu** contenant :

- un état des lieux de vos avancées ;
- des solutions aux difficultés rencontrées ;
- des conseils pour réajuster et parfaire votre plan d'actions.

Cette prestation vous permet de former la personne en charge du pilotage de la mise en place du règlement et vous permet de vous préparer à un éventuel contrôle de la CNIL

Pour être accompagné par la mission RGPD mutualisée des CDG

Convention RGPD et modalités d'adhésion

Contactez le CDG de votre département

Informations complémentaires et demande de devis via :

- Votre espace RGPD (bouton "contacter votre DPD")
- A défaut, notre formulaire de contact : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDBI/rgpd.aspx>

Contenu réalisé dans le cadre de la Mission RGPD mutualisée

